

Gerhard Ulrich, auteur du livre

« L'Etat de droit » démasqué

Avenue de Lonay 17

1110 Morges - 021 801 22 88

catharsisgu@gmail.com



Le Rouleau compresseur

Morges, le 13.09.16

Madame Simonetta Sommaruga

Conseillère fédérale

Palais fédéral

3003 Berne

cc:

A tous les autres Conseillers fédéraux, et à leurs conjoints

au chancelier fédéral, Walter Turnherr

Michael Lauber, Procureur général de la Confédération

Nicoletta della Valle, Directrice de FedPol

Daniel Kipfer Fasciati, Président du Tribunal pénal fédéral

Roger de Weck, Directeur général SRG SSR

*«Juges» cantonaux VD Sandra **Rouleau**, Jean-Luc Colombini, Fabienne Byrde*

A qui de droit

Mise en demeure

au sujet de ma dénonciation du juge fédéral corrompu/escroc Schneider

(mes courriers des 20.08. et 03.09.16)

Madame la Conseillère fédérale,

Le 28.06.07, le «Juge» Bertrand Sauterel a demandé à ma sœur cadette, Gertrud Schudel Ulrich, si on ne pouvait pas faire arrêter son frère de critiquer les juges. Réponse spontanée : «Non. Jamais ! Quand il est convaincu du bien-fondé d'une cause, personne ne l'arrêtera!» En fait, mon père et mon grand-père – des paysans - m'ont donné l'exemple de courage et de civisme. M'avoir incarcéré 4 ans pour avoir critiqué nos magistrats judiciaires ne m'a donc pas impressionné du tout.

*Le 31.08.16, lors du **bain de foule des membres du Conseil fédéral** à Glaris, je me suis présenté avec mon T-shirt jaune avec les noms de François Légeret et Laurent Ségalat imprimés en noir. Comme vous le savez, notre système judiciaire désuet n'est même pas capable de résoudre ses deux pires casseroles. Vous êtes également au courant que ces deux hommes ont été condamnés à tort à de longues peines d'emprisonnement. Il était évident que tous les Conseillers fédéraux étaient fort gênés à Glaris que je leur rappelle ces deux noms.*

Ni vous, ni les fonctionnaires/politiciens qui ont reçu ma dénonciation du «Juge» fédéral corrompu et escroc ont réagi à mes courriers du 20.08.16, bien qu'ils contenaient dans le pied de la page le NB: «Dénonciation à faire suivre à l'autorité compétente». Voir www.worldcorruption.info/schneider.htm

Déjà Macchiavelli a fait le constat: «Le pouvoir corrompt l'homme.»

Votre Directeur de la Radio et Télévision étatique, Roger de Weck ([voir ma lettre](#) du 05.09.16 sur www.worldcorruption.info/ulrich.htm) continue de veiller à ce que ses journalistes restent muselés en face de ce scandale, alors que vous auriez sans doute le pouvoir de lui signifier de lever cette censure.

Georges Clémenceau a dit: «Nous avons poussé Pétain à la Victoire à coups de pieds dans le cul.» Vos magistrats judiciaires ont pris soin de me priver de toute ma fortune, et évidemment, je n'ai pas le pouvoir d'un Clémenceau; son comportement m'inspire néanmoins. Il ne me reste qu'un peu de matière grise d'homme d'âge mûr pour faire crever l'abcès de la corruption gangrenant notre pays:

*Par la présente, je mets les autorités compétentes et ceux qui ont reçu la copie de la **dénonciation de Schneider, datée du 20.08.16 en demeure**. Un délai d'ici le 30.09.16 vous est accordé pour agir dans l'intérêt de ce pays, c'est-à-dire de faire instruire cette plainte fort bien documentée. Pour le surplus, l'architecte Erhard Keller (la victime de Schneider) peut vous renseigner. Son numéro de portable: 079 874... peut vous être communiqué.*

Veillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, mes compliments

Gerhard Ulrich

PS: Votre inaction a motivé entre-temps les «Juges» cantonaux VD Rouleau, Colombini et Byrde à couvrir à leur tour la corruption, les escroqueries et les faux dans les titres du «juge» fédéral à la retraite Roland Max Schneider, par leur arrêt KC15.055559-160896 216 du 07.07./25.08.16. A la page 8 in medio de ce document (qui sera bientôt publié), ces magistrats parjures prétendent que les CHF 390'000 encaissés par Schneider le 15.09.1992 de la Zurich assurances n'avaient rien à faire avec l'ATF 4C.118/1998 du 27.06.00 allouant à Schneider la somme de de CHF 93'694 + intérêts à 5 % dès le 06.06.92, sous imputation des honoraires d'architecte non réglés de CHF 19'562 + intérêts dès le 08.03.90. Voir détails publiés sur www.worldcorruption.info/schneider.htm

De cette argumentation on conclut que l'assureur de responsabilité civile de l'architecte Erhard Keller – la Zurich assurances - a manifestement offert de facto un cadeau illicite à Schneider à la hauteur de CHF 390'000.